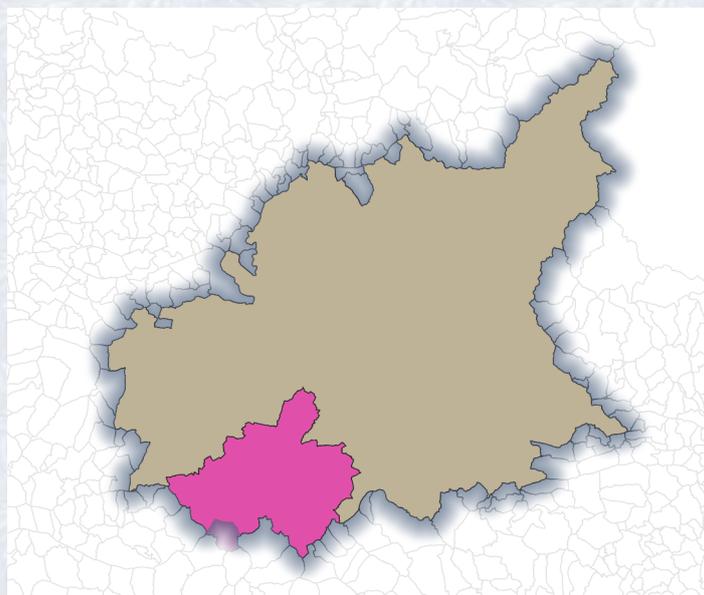


## Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération



### Résumé

Toutes énergies confondues, la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération a produit 1446 GWh en 2019 pour une consommation de 1272 GWh. Cela représente 43 % de la production du département.

Sans la grande hydroélectricité qui a une vocation de soutien à l'équilibre du réseau électrique à l'échelle nationale, la production du territoire s'élève à 315 GWh en 2019 soit le 1/4 de sa consommation.

Avec son engagement dans la démarche plan de paysage pour la transition énergétique et ses appels à manifestation d'intérêt concernant le PV en toiture et au sol, l'EPCI est pionnier dans le département sur la question de la transition énergétique. Le potentiel de raccordement électrique est important sur ce territoire, avec des potentialités à développer autour du solaire, mais aussi des énergies thermiques renouvelables.



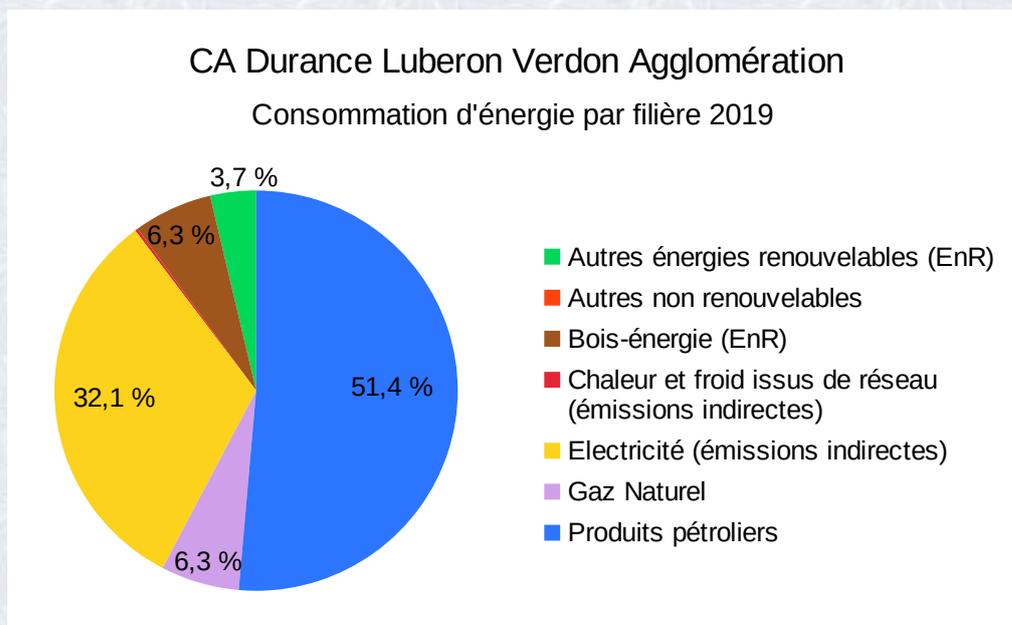
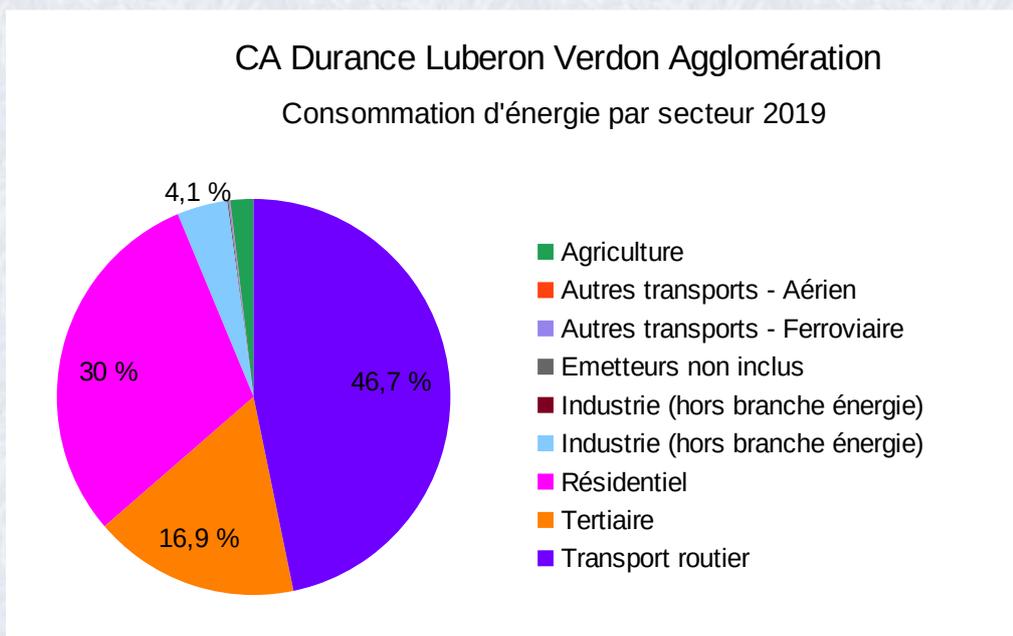
**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Le profil énergétique du territoire

## La consommation d'énergie

La consommation finale en 2019\*, toutes filières confondues, représente **1 272 GWh** sur l'ensemble de la communauté d'agglomération. Les principaux secteurs qui consomment de l'énergie sont les transports routiers et le résidentiel. Si on déduit la part liée à la grande hydroélectricité, le territoire consomme 4 fois plus d'énergie qu'il n'en produit.



\* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

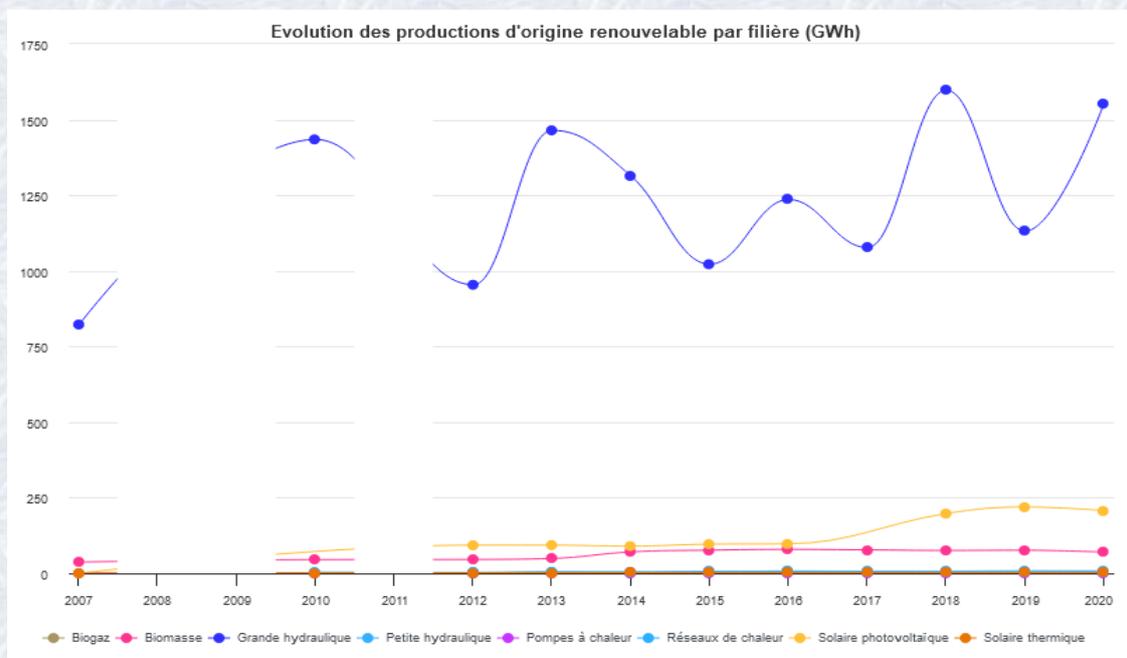
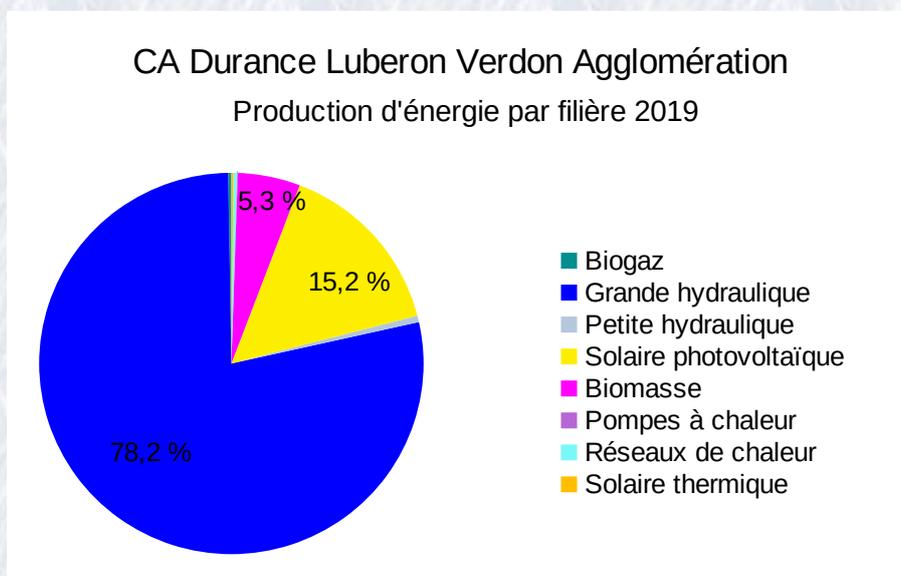
## La production d'énergie

La production 2019\* de la communauté d'agglomération s'élève à **1 446 GWh**. Elle est largement soutenue par les centrales hydroélectriques d'Oraison, de La Brillanne, du Largue, de Manosque et de Sainte-Tulle (1 131 GWh soit plus des 2/3 de la production globale).

Le reste de la production se répartit pour l'essentiel entre l'énergie solaire photovoltaïque (219 GWh soit 15 %) et la biomasse (76 GWh soit 5 %).

La production de la grande hydraulique dépend de la pluviométrie et peut varier fortement selon les années.

En 2023, 13 centrales solaires au sol (environ 120 Mwc de puissance installée en tout) sont en service sur le territoire de DLVAgglo.



\* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

## La cartographie des critères du guide de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol, un outil d'aide à la décision

Pour vous aider à appréhender les différents enjeux qui interviennent avec l'élaboration d'un parc PV, la DDT s'est engagée depuis 2008 dans un travail d'accompagnement des projets avec le guichet unique énergie et un guide départemental de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol.

Mis à jour en 2018, ce guide s'articule autour de 6 principes directeurs :

- Les sites anthropisés et dégradés sont des terrains privilégiés pour l'implantation de nouvelles centrales
- Les terres mécanisables par l'agriculture sont à protéger
- Les espaces boisés présentant un fort enjeu forestier sont à protéger
- Les espaces et sites naturels remarquables sont à protéger
- Les terrains exposés à des risques naturels forts et très forts sont à proscrire
- Le développement des champs photovoltaïques doit être cohérent avec le projet paysager du territoire.

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 apporte des précisions sur l'implantation du photovoltaïque sur les terres agricoles, aussi le guide de recommandations départemental sera amené à être actualisé une fois les décrets d'application de cette loi parus.

En application des grands principes de la doctrine départementale d'implantation du PV au sol, une identification et une analyse des critères rédhibitoires a été menée, ainsi qu'une traduction cartographique des critères quand des données géoréférencées pertinentes étaient mobilisables à l'échelle départementale.

La carte ci-contre distingue trois niveaux de couleur :

- Lorsque les données permettent d'identifier la présence d'un critère rédhibitoire au sens de la doctrine, les zones sont figurées en **noir : impossible d'implanter un parc PV.**
- Les zones dans lesquelles les données étudiées laissent présager de la présence d'au moins un critère rédhibitoire sont figurées **en gris : il faut analyser des données complémentaires** pour lever l'incertitude avant de poursuivre les réflexions sur un projet.
- Les zones restantes sont blanches : elles indiquent que parmi les critères analysés dans ce projet, il n'y a pas d'obstacle au développement de projets PV (selon la doctrine départementale) mais que l'examen de données complémentaires ou de relevés de terrain pourraient révéler des contre-indications au développement de projet (en particulier des enjeux paysagers, forestiers, la présence d'espèces protégées ou l'analyse des effets cumulés).

# Critères de la doctrine photovoltaïque 04 - Durance-Luberon-Verdon Agglomération

## Zones à exclure (noir)

### Agriculture

- Registre Parcellaire Graphique
- terre mécanisable déclarée
- AOP Pierrevert

### Forêt

- Forêt de protection

### Environnement

- Corridor écologique du SRCE (trame bleue)
- Corridor écologique du SRCE (trame verte)
- Espace naturel sensible
- Arrêté de protection de biotope
- Coeur du parc du Mercantour
- Zone humide 04

### Réserves

- Réserve naturelle nationale géologique
- Réserve naturelle régionale
- Réserve biologique domaniale
- Réserve naturelle de biosphère
- Aire centrale

### Natura 2000

- habitat prioritaire

### Paysage & patrimoine

- Site classé

### Risques

- Atlas des zones inondables
- lit mineur
- lit moyen
- Multi-aléas
- fort

### Zone potentiellement à exclure (gris)

#### Agriculture

- Registre Parcellaire Graphique
- Prairie permanente
- Périmètre des ASA - BD hydra
- Pente
- < 10%

#### Forêt

- Boisement rivulaire

#### Paysage & patrimoine

- Site inscrit
- Périmètre de monuments historiques
- Site patrimonial remarquable

#### Risques Naturels

- Plan de Prévention des Risques Naturels
- zone rouge
- Plan Submersible Durance (PSS) - 1961
- zone Rouge
- Pente
- > ou = 40%

#### Zones blanches

- Présence de contraintes à vérifier

### Parc photovoltaïque

- Mis en service

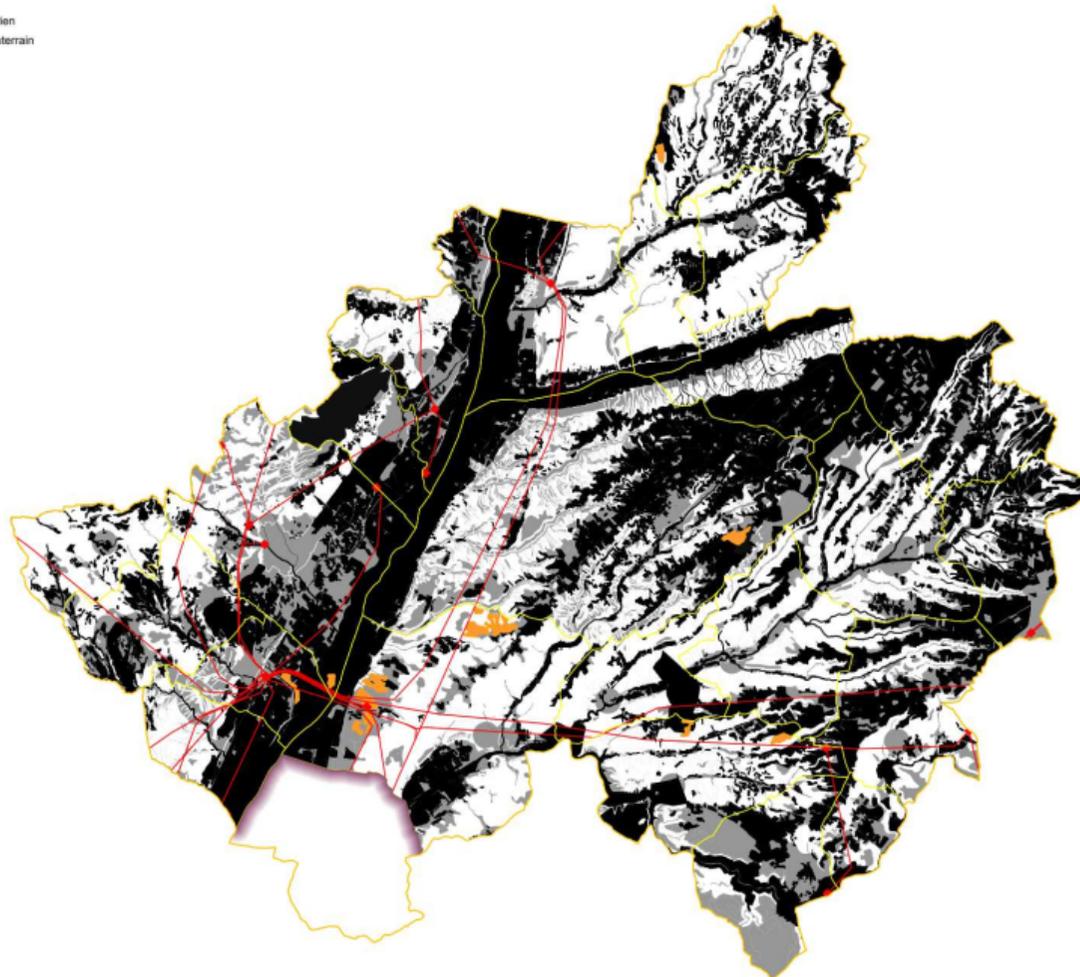
### RTE

- ◆ Poste électrique
- Réseau électrique aérien
- Réseau électrique souterrain

### Intercommunalité

- Commune

Attention : certaines contraintes identifiées dans la doctrine PV ne sont pas cartographiables (ou diffusables). C'est notamment le cas des critères paysagers, des risques naturels forts dans certains territoires, des terrains concernés par des mesures compensatoires environnementales, des forêts anciennes ou de production.



## Le réseau de transport et de distribution d'électricité \*

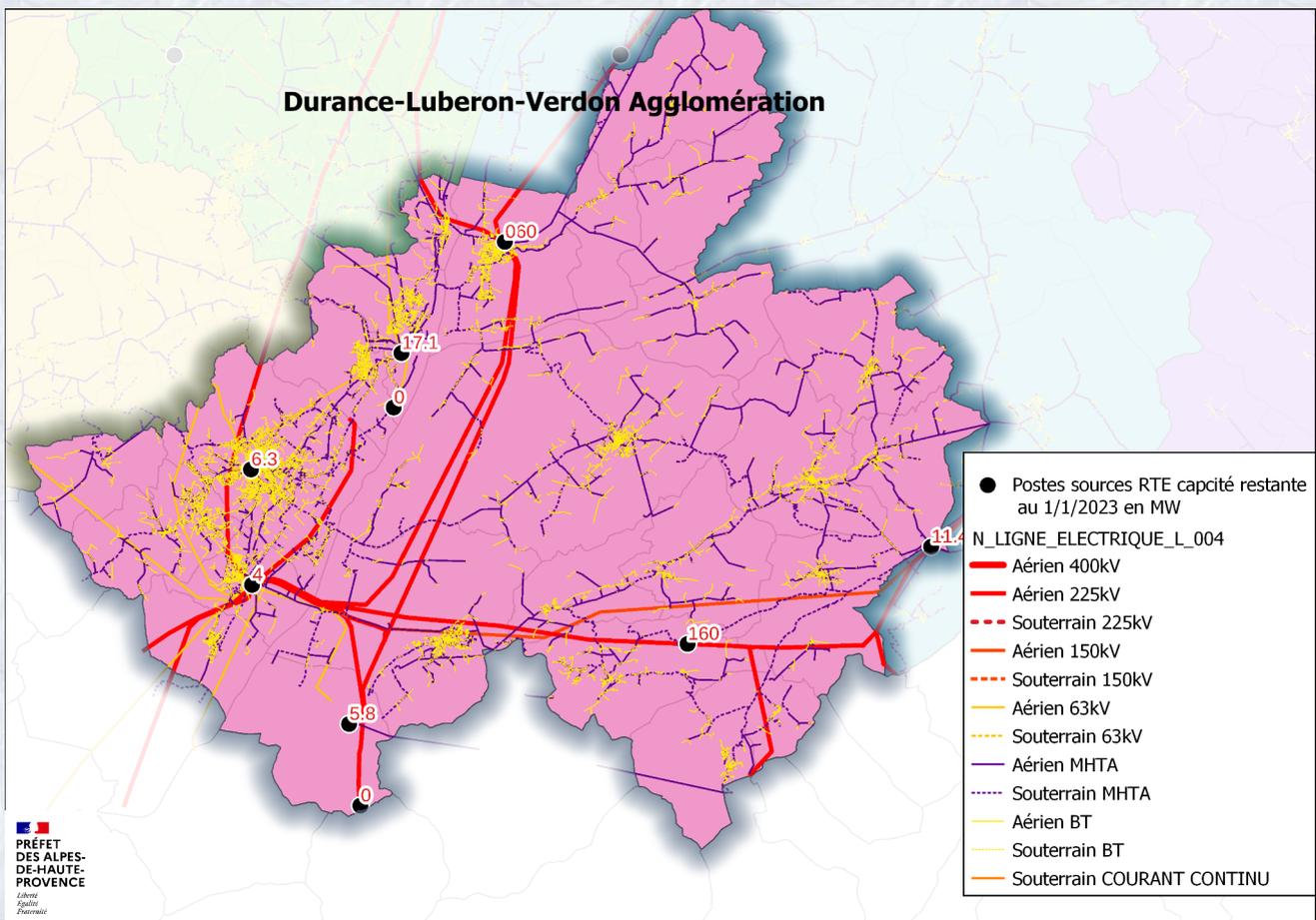
La faisabilité technique et économique d'un projet dépend entre autres de la capacité du réseau à pouvoir accueillir une production électrique supplémentaire. Ces informations sont disponibles sur le site CAPARéseau et à travers le S3REnR.

Dans la DLVAgglo, la puissance installée des EnR déjà raccordées sur les 8 postes-source existants s'élève à 98 MW. La puissance en attente de raccordement des EnR s'élève à 28 MW. Le réseau est localement par endroit presque saturé, la capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source, est de 42 MW.

La capacité du réseau électrique de transport à accueillir de nouveaux projets EnR sur la communauté d'agglomération sera à l'horizon 2032 supérieure à 362 MW.

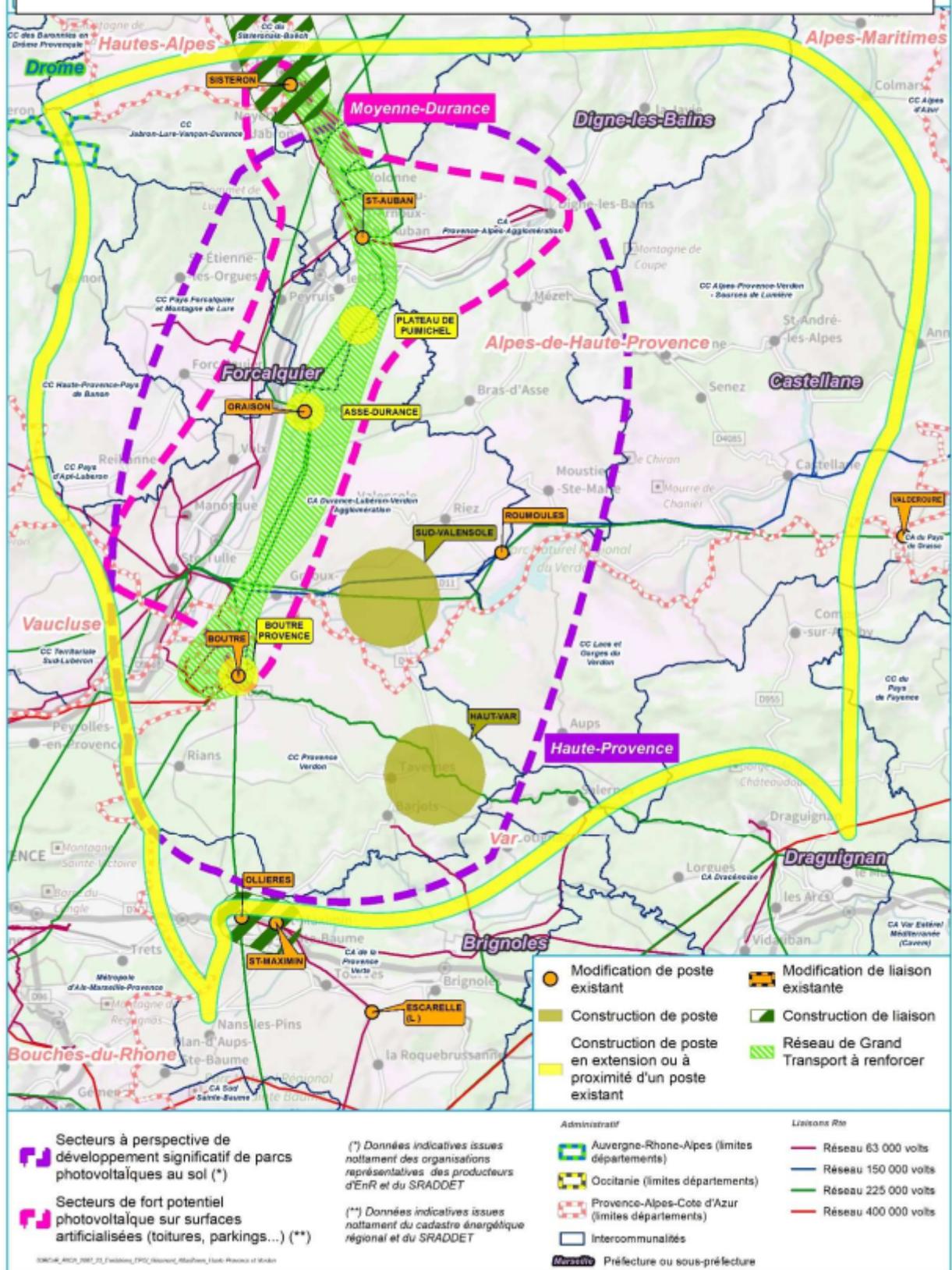
Le S3REnR prévoit la possibilité d'implanter plusieurs postes sources sur l'EPCI :

- 3 postes en renforcement de l'existant : Asse-Durance à proximité d'Oraison (160 MW), Boute à Vinon (160 MW) et un poste sur le plateau de Puimichel (110 MW). Leur localisation exacte n'est pas encore définie.
- 1 poste à créer dans le secteur Sud-Valensole (160 MW).



\* Données issues de CAPARESEAU (janvier 2023) : <https://www.capareseau.fr/>

**Figure 29 : évolutions du réseau prévues pour offrir les capacités d'accueil des EnR sur la zone 5 « Haute-Provence et Verdon »**



Pour certains secteurs, les nouvelles capacités d'accueil sont prévues à l'horizon 2030.

## Les EnR thermiques (potentiel) sur le territoire

En ce qui concerne les autres énergies, des données sont disponibles sur les sites suivants :

– rapport « *Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération* », réalisé par le CIBE, la FEDENE, le SER, UNICLIMA et avec la participation de l'ADEME, édition 2021

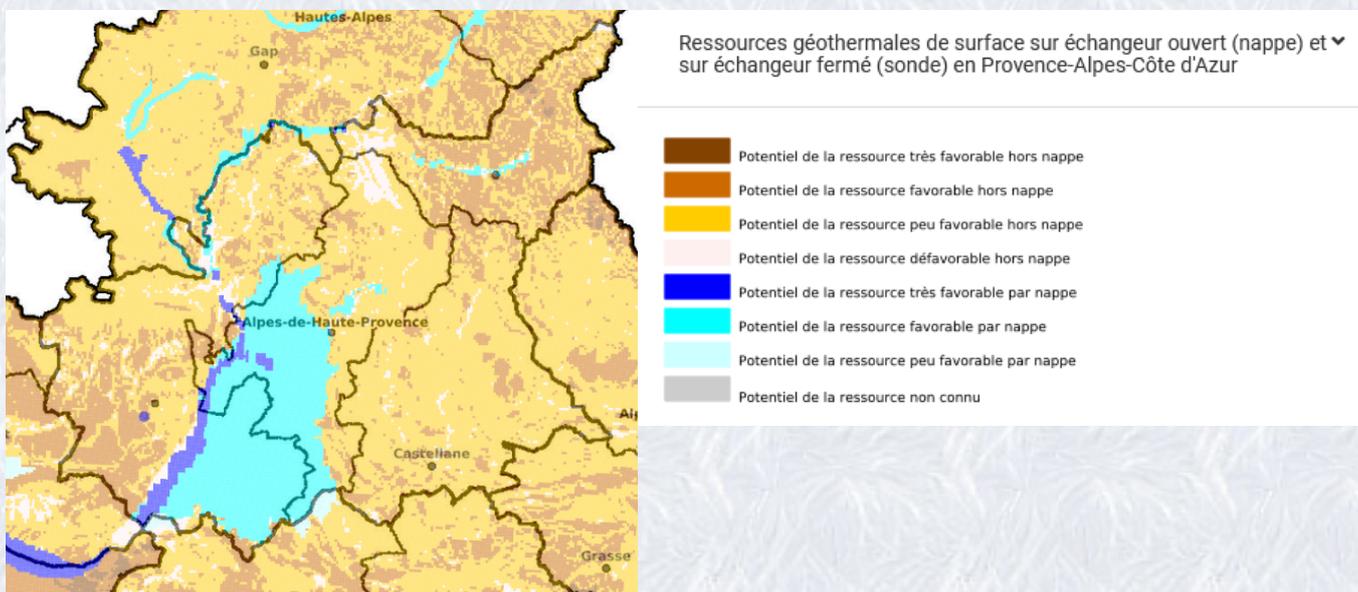
<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/basedoc/panorama-chaleur-2021-web.pdf>

– pour le bois-énergie : site de la mission régionale bois-énergie PACA :

<https://bois-energie.ofme.org/>

– pour la ressource géothermique, cartographie en ligne du BRGM :

<https://www.geothermies.fr/viewer/>



– pour la méthanisation et le compostage : une unité de bio-méthanisation va être implantée dans la commune de Manosque (site de l'ancienne décharge de La Fito). Cartographie en ligne produite par methasynergie :

<https://cigale.atmosud.org/methazoom.php>.